

Je soussigné Antoine Louis Joseph Pascal Valedau, agent de change honoraire d' à Paris Rue Basse du rempart n° 6 sain de corps et d'esprit, ai résolu de faire mon testament ainsi qu'il suit:

Je [...] dans la profession de foi de la religion catholique apostolique et romaine et je recommande mon âme à Dieu en le priant de la recevoir avec bonté et miséricorde.

Je donne et lègue à M. Esprit Valedau, mon oncle paternel qui habite Montpellier, que j'ai toujours regardé comme un second père, une Rente annuelle et viagère de la somme de six mille francs, pour augmenter son influence dans son village.

Je donne et lègue à ma sœur Henriette Valedau, épouse séparée de corps et de biens de M. Bonaventure Besombes, et qui habite Paris, une rente annuelle et viagère de la somme de trois mille francs.

Je donne et lègue à M<sup>elle</sup> Sophie Marguerit, ma tante maternelle, qui habite Montpellier, une Rente annuelle et viagère de la somme de quinze cent francs.

Je donne et lègue à Mad. Joséphine Marguerit épouse de M. de Fortanier, ma cousine germaine qui habite en ce moment avec ses père et mère, le village de Canet près Clermont - Lodève, la propriété de la forêt de Valène, avec ses dépendances, situées près de Montpellier, pour en jouir en toute propriété, si elle meurt en ayant des enfants de son mariage et pour en jouir seulement en usufruit, sa vie durant, si elle meurt sans enfants.

Je donne et lègue à ma cousine et ma filleule Mad. Louise Forsan épouse de M. Balettrié propriétaire à Vauvert près Nismes, une somme de douze mille francs une fois payée.

Je donne et lègue à sa sœur et ma cousine Elisa Forsan épouse de M. Poulalion propriétaire à Montbazin près Montpellier une somme de six mille francs une fois payée.

Je donne et lègue à leur frère et mon cousin M. Paulin Forsan receveur à cheval des contributions indirectes à Baillargue près Lunel une somme de six mille francs une fois payée dans laquelle se trouvera comprise celle de deux mille cinq cents francs qu'il reste me devoir sur celle de trois mille francs que je lui avais prêtée pour faire son cautionnement à son entrée dans cette administration.

Je donne et lègue à ma cousine Zélia Issalène épouse de M. Labry [ou Sabry] fondeur à Montpellier, une somme de six mille francs une fois payée.

Je donne et lègue à mon cousin et son frère Justin Forsan qui habite Montpellier (je veux dire Justin Issalène) une somme de six mille francs une fois payée. c'est le frère de mad. Labry dénommée cy dessus.

Je donne et lègue à ma cousine M<sup>de</sup> Louise de Jerphanion épouse de M. Allut qui habite Lyon une somme de douze mille francs une fois payée.

Je donne et lègue à mon amie Mad. Duclos qui habite Rue Martel à Paris une rente annuelle et viagère de la somme de six cents francs et je la remercie du soin qu'elle a pris de mon père et de moi, comme de l'attachement qu'elle nous a souvent témoigné.

Je donne et lègue aux pauvres de la Commune de Bièvres représenté par le bureau de Bienfaisance ou à son défaut par M. le Maire de cette commune une somme de quatre mille francs une fois payée.

Je donne et lègue aux pauvres du premier arrondissement de la ville de Paris que j'habite depuis longues années, représenté par le bureau de bienfaisance une somme de quatre mille francs une fois payée.

Je donne et lègue à l'hôpital général de la ville de Montpellier dont je n'ai pas oublié que mon bon père fut un des administrateurs, une somme de six mille francs une fois payée.

Je donne et lègue à l'établissement de charité connu dans la ville de Montpellier sous le nom des dames de la Miséricorde une somme de quatre mille francs une fois payée. Je

donne et lègue à l'établissement de charité connu dans la ville de Montpellier sous le nom des dames de la Providence une somme de quatre mille francs une fois payée.

Je donne et lègue à Charles et Hector qui m'ont servi pendant plusieurs années et qui m'ont quitté volontairement une somme de quinze cent francs chacun une fois payée.

Je donne et lègue à ma femme de chambre Eugénie et à son mari Joseph mon valet de chambre, s'ils sont à mon service au jour de mon décès, ma garde-robe et mon linge de corps et de plus une somme de trois mille francs à chacun une fois payée.

Je donne et lègue à Auguste mon second domestique à Marc mon cuisinier et à François mon cocher, s'ils se trouvent à mon service au jour de mon décès, une somme de deux mille francs à chacun une fois payée.

Je donne et lègue à Pierre Guillemain mon jardinier à Bièvres s'il est à mon service au jour de mon décès une année de gages. Je donne et lègue à Huguet, mon concierge à Bièvres s'il est à mon service au jour de mon décès, une somme de trois mille francs une fois payée.

Je donne et lègue à ma bonne cousine Mad. Duvivier que j'ai toujours aimée comme une deuxième sœur, ma bibliothèque de Paris contenue dans trois corps à l'exception des livres d'art qu'ils peuvent renfermer et dont je dispose cy après. Je donne et je lègue à ma bonne cousine Mad. Francie de St. Olive qui habite Lyon le petit musée de Filiol cartonné en 10 volumes qui se trouve dans un de mes corps de bibliothèque de mon appartement de Paris.

Je donne et lègue à mon ami M. Destors qui habite Rue du gros chenet à Paris le grand ouvrage cartonné des Roses par Redouté qui se trouve dans un de mes corps de bibliothèque de Paris.

Je donne et lègue à M. Brun, agent de change à Paris dont je suis un des commanditaire et qui a été longtemps mon caissier, le grand ouvrage du musée Rebillard cartonné en 4 volumes qui se trouve dans une de mes armoires de mon appartement de Paris.

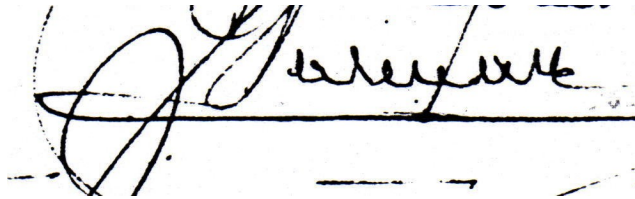
Je donne et lègue au musée fondé à Montpellier par le soin et la munificence de mon compatriote M. Fabre et qui porte son nom tous les tableaux tant anciens que modernes, albums, dessins, gravures, statues bustes en marbre ou en bronze, vases, coupes, vases étrusques, figurines et généralement tous les objets d'art de quelque nature qu'ils soient dont je n'aurai pas disposé, qui garnissent mon appartement de Paris seulement. Si il arrivait qu'à l'époque de mon décès, mes quatre albums avaient été laissés à ma campagne de Bièvres, ils seront compris dans la présente donation. Je désire pouvoir ainsi m'associer aux vues bienfaisantes et généreuses du fondateur de ce musée dans ma ville natale.

Je donne et lègue à mon amie et mon ancienne belle-sœur mad. Clésnice de Massilian qui habite Montpellier les portraits de mon père, de mon oncle et le mien, plus la garniture et la pendule qui se trouvent sur la cheminée de mon cabinet dans mon appartement de Paris. quant au reste de mes biens meubles et immeubles que je pourrai posséder au jour de mon décès je ne pense pas pouvoir en faire un meilleur usage qu'en le léguant et en le donnant à ma bonne cousine Coraly Duvivier épouse de M. Vanée, ancien agent de change à Paris que j'en investi en toute propriété et que je nomme et je constitue à cet effet ma légataire universelle et en son propre nom, sans que son mari puisse s'y mêler, s'ils se trouvaient en communauté de biens: mon intention est que ma bonne cousine Coraly ait seule la propriété, la gestion et la disposition de la donation que je lui fais et dont je ne doute pas que ses enfants ne recueillent un jour tout le fruit. Je me félicite de pouvoir donner à ma bonne cousine ce témoignage de l'estime et de l'affection que j'ai toujours eu pour elle, de même que du regret que j'ai toujours éprouvé de l'avoir appréciée trop tard et de l'intérêt que j'ai pris à sa position.

Pour veiller à la pleine et entière exécution du présent testament et pour mieux en [...] l'effet, je nomme mon digne et ancien ami M. Marchand Duplessis qui habite Paris Rue

Guénégaud à la monnaie, mon exécuteur testamentaire et je le prie, en raison de notre ancienne liaison, de vouloir bien me rendre ce dernier et pénible service. Je le remercie d'avance de la peine que cela lui occasionnera et je prie sa chère Rosalbe de vouloir bien accepter de moi de la somme de dix mille francs. au cas où la mauvaise santé de mon ami M. Duplessis ou sa mort ne lui permettraient pas de prendre le soin que je réclame de lui, je prie Mr Chauchat mon ami notaire à Paris dont je n'ai jamais eu qu'à me louer de vouloir bien le remplacer ou le seconder et en le laissant toujours subsister l'hommage cy-dessus que je laisse à Melle Rosalbe Duplessis, je prie mon ami M. Chauchat d'agréer de moi une somme de six mille francs ainsi que mes remerciements de la peine que [...] lui imposer le dernier service que je réclame de notre ancienne liaison.

Je révoque et annule tous les testaments et toutes les dispositions que j'avais pu faire avant le présent testament qui est le seul auquel je me tiens et auquel je désire qu'on se conforme. Je l'ai écrit et signé de ma main à Paris le onze février dix huit cent trente six.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Valedau', written over a horizontal line. The signature is cursive and somewhat stylized.

Un double du présent testament également écrit et signé de ma main se trouvera dans mon secrétaire à Paris. Je joins dans chacun d'eux l'état de ma fortune.

État approximatif de ma fortune au 11 février 1836 jour de mon testament

mes tableaux, dessins, albums, gravures et tous mes objets d'art .....	400000,-
ma propriété de Valène et ses dépendances d'un [...] de 20 à 25 mp .....	500000,-
ma propriété de Bièvre avec tout le mobilier et ses dépendances .....	400000,-
ma commandite chez M. Brun agent de change.....	500000,-
75 actions de la banque f. 5200 Rente 5 % .....	250000,-
Mon mobilier de Paris, linge, argenterie .....	50000,-
	2,100,000 -

cy derrière

[...] .....2,100,000

à déduire ce que je dois à ma sœur, ayant gardé entre mes mains ce qui lui est [...] de la succession de notre père, suivant l'acte pour [...] privé que nous avons payé .....	28000,- /	} 40,000,-
que son cautionnement de son [...] de loterie qu'elle m'a confié en ne recevant le remboursement, suivant le reçu que je lui ai fait 12000 ou que cet objet sera perçu		

ce qui réduit mon avoir à 2,060,000

Pièce unique signé et paraphé et [...] à Me Preschez j<sup>e</sup> notaire [...] jointe aux pièces de l'inventaire aux [...] de notre procès verbal du huit décembre 1836